

MARCHÉ DE SERVICES

Université de Lyon

Labex IMU



**SCENOGRAPHIE DE L'EXPOSITION « INTELLIGENCE DES MONDES
URBAINS »**

-

LABEX IMU

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
commun aux lots

SOMMAIRE	Pages
1.OBJET DU MARCHÉ	3
2.CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
3.DESCRPTION GÉNÉRALE DES PRESTATIONS	4
3.1 Études d'exécution	4
3.2 Fabrication	4
3.3 Transport et installation	4
3.4 Éclairage	4
3.5 Tests et mise en service	4
3.6 Démontage	4
4.CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES OUVRAGES	5
4.1 Principes scénographiques	5
4.2 Éléments à réaliser	5
5.CONTRAINTES TECHNIQUES	5
5.1 Lieu d'exécution	5
5.2 Contraintes d'exploitation	5
6.ÉCLAIRAGE ET AUDIOVISUEL	6
7.RÉVERSIBILITÉ DES USAGES	6
8.EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	6
9.EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES	6
10.DÉLAIS D'EXÉCUTION	7
11.LIVRABLES	7
12.ORGANISATION ET SUIVI	7
13.COHERENCE AVEC LE CCAP	7
14.OBLIGATION DE RÉSULTAT	8
15.RÉCEPTION DES PRESTATIONS	8
16.ANNEXES	9
16.1 Esquisses préparatoires	9
16.2 Esquisse préparatoire : portant architecturé	9
16.3 Salle d'exposition du CAUE	13
16.4 Plan de la salle d'exposition du CAUE	15

1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les spécifications techniques relatives à la conception technique, la fabrication, la fourniture, l'installation de la scénographie et l'installation technique et iconographique, puis le démontage de l'exposition « Quand la Ville se cherche, la recherche s'expose ! » portée par le LabEx « Intelligence des mondes urbains ».

Les prestations attendues sont exécutées dans le cadre d'un marché public de services à prix global et forfaitaire, conformément aux stipulations du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) du marché.

Le titulaire s'engage à réaliser une prestation complète, conforme aux exigences techniques, fonctionnelles, réglementaires et de sécurité définies dans les pièces du marché.

2. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Laboratoire d'Excellence – LabEx IMU (Intelligences des Mondes Urbains) est un dispositif de recherche et d'expérimentation centré sur la ville, l'urbain, la métropolisation et l'urbanisation. Il a vocation à stimuler, produire, capitaliser et valoriser une expertise scientifique et technique sur les mondes urbains passés, présents et à venir, tout en contribuant à l'action des pouvoirs publics et des acteurs privés. Il s'attache à développer l'exercice de la pluralité scientifique en recherche, regroupant plus de 500 chercheurs issus de 39 laboratoires impliquant un large spectre de disciplines scientifiques (pas moins de 18 sections CNU impliquées).

Le LabEx IMU arrivant peu à peu à la fin de son financement de l'Agence Nationale de la Recherche, c'est l'occasion de faire le bilan, de revenir sur les projets initiés depuis 2011 mais surtout de se projeter vers l'avenir. Afin de capitaliser et valoriser les travaux, l'équipe IMU a envisagé différents objets qui permettront de rendre compte de ce qu'a été cette aventure scientifique et humaine.

L'exposition-recherche vise à valoriser les travaux du LabEx IMU et à présenter une synthèse des recherches menées sur les mondes urbains. Elle s'adresse à un public diversifié : grand public, publics scolaires, étudiants et professionnels.

L'espace créé est à envisager comme un espace d'exposition mais aussi comme un espace de travail. Tout au long de l'accrochage, des événements académiques et/ou publics seront organisés (réunions, workshops, séminaires, conférences...). En outre, le commissariat se veut évolutif en fonction de l'activité.

La scénographie devra permettre :

- la lisibilité des contenus scientifiques,
- accueillir les différents panneaux et contenus textuels et iconographiques,
- une expérience immersive,
- une adaptabilité à différents usages.

Le titulaire intervient en lien étroit avec la maîtrise d'ouvrage et la direction artistique.

3. DESCRIPTION GÉNÉRALE DES PRESTATIONS

Le titulaire assure l'ensemble des prestations suivantes :

3.1 Études d'exécution

- analyse du projet scénographique ;
- prise en compte des contraintes du site ;
- réalisation des plans d'exécution ;
- dimensionnement technique (structures, charges et réseaux).

3.2 Fabrication

- fabrication des éléments scénographiques ;
- fourniture des matériaux et équipements ;
- réalisation des finitions.

3.3 Transport et installation de la scénographie

- transport sur site ;
- montage des structures ;
- raccordements électriques ;
- mise en conformité réglementaire.

3.4 Installation technique

- poser les équipements d'éclairage et audio-visuels fournis par la maîtrise d'ouvrage,
- réaliser les raccordements nécessaires,
- effectuer les réglages (orientation, intensité, températures de couleur),
- réceptionner, manipuler et installer les éléments iconographiques,
- assurer la pose de : panneaux imprimés, cadres, adhésifs muraux, supports suspendus ou autoportants,
- effectuer les petites adaptations nécessaires sur site (découpe, ajustement, fixation).

3.5 Programmation, tests et mise en service

- programmation des ambiances lumineuses et essais techniques ;
- ajustements ;
- validation avec la maîtrise d'ouvrage.

3.6 Démontage

- démontage complet ;
- évacuation ;
- remise en état du site.

4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES OUVRAGES

4.1 Principes scénographiques

La scénographie repose sur des principes de modularité afin de faciliter la construction d'éléments en série. L'esthétique générale doit rester plutôt « brut » : il s'agit de raconter la ville « en construction » / l'échafaudage.

Les documents graphiques fournis sont indicatifs. Le titulaire devra garantir la faisabilité technique, la stabilité des ouvrages et la sécurité des usagers.

4.2 Éléments à réaliser

4.2.1 Structures murales

1 mur principal composé de modules : environ 800 (L) x 50 (l) x 320 cm (H), structure creuse, habillage une face

3 murs secondaires : environ 1200 (linéaires) x 30 (l) x 260 cm (H) structure creuse, habillage une face

4.2.2 Mobilier scénographique

Table de projection : environ 400 (L) x 200 (l) x 75 (H) cm

Portant architecturé : environ 800 cm (L) x 150 (l) 450 cm (H), multi-orientations suivant différents angles (cf. annexes)

4.2.3 Éléments complémentaires

Systèmes d'accrochage

Supports de contenus

5. CONTRAINTES TECHNIQUES

5.1 Lieu d'exécution

Site principal : CAUE Métropole de Lyon Surface : environ 120 m²

Plan et photos du site en annexe.

5.2 Contraintes d'exploitation

- configuration en boîte noire,
- coexistence avec projections vidéo,
- limitation des nuisances lumineuses.

6. ÉCLAIRAGE ET AUDIOVISUEL

Le titulaire devra proposer une solution rendant compatibles :

- les vidéo-projections,
- les contraintes de lisibilité,
- les usages multiples du lieu. (2 ambiances lumineuses envisagées : mode exposition / mode salle de travail.)

Le titulaire utilisera prioritairement les équipements existants. Des achats sont envisagés par le CAUE et le LabEx IMU. Ceux-ci seront fait en concertation avec le titulaire.

7. RÉVERSIBILITÉ DES USAGES

L'espace devra permettre une double utilisation :

- exposition,
- espace de travail (conférences, réunions, cours).

8. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Le titulaire devra respecter :

- les normes ERP,
- les règles de sécurité incendie,
- les normes électriques,
- les obligations d'accessibilité.

9. EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Le titulaire intégrera :

- matériaux durables ou réemployés,
- limitation des déchets,
- démontabilité et réutilisation.

Ces éléments seront cohérents avec les engagements définis au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) du présent marché.

10. DÉLAIS D'EXÉCUTION

Les délais sont fixés conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) du présent marché.

À titre indicatif :

- études : juin – juillet 2026
- fabrication : septembre – octobre 2026
- installation : novembre 2026
- démontage : mai 2027

11. LIVRABLES

Le titulaire fournira :

- plans d'exécution,
- fiches techniques,
- schémas,
- planning détaillé.

12. ORGANISATION ET SUIVI

Le titulaire devra :

- désigner un interlocuteur unique,
- participer aux réunions,
- assurer la coordination,
- rendre compte de l'avancement.

13. COHÉRENCE AVEC LE CCAP

Le présent CCTP s'applique en complément du CCAP.

En cas de contradiction, les dispositions du CCAP prévalent, notamment en matière :

- de délais,
- de pénalités,
- de modalités financières,
- de conditions d'exécution.

14. OBLIGATION DE RÉSULTAT

Le titulaire est tenu à une obligation de résultat concernant :

- la conformité technique,
- la stabilité des ouvrages,
- la sécurité des installations,
- la qualité d'exécution.

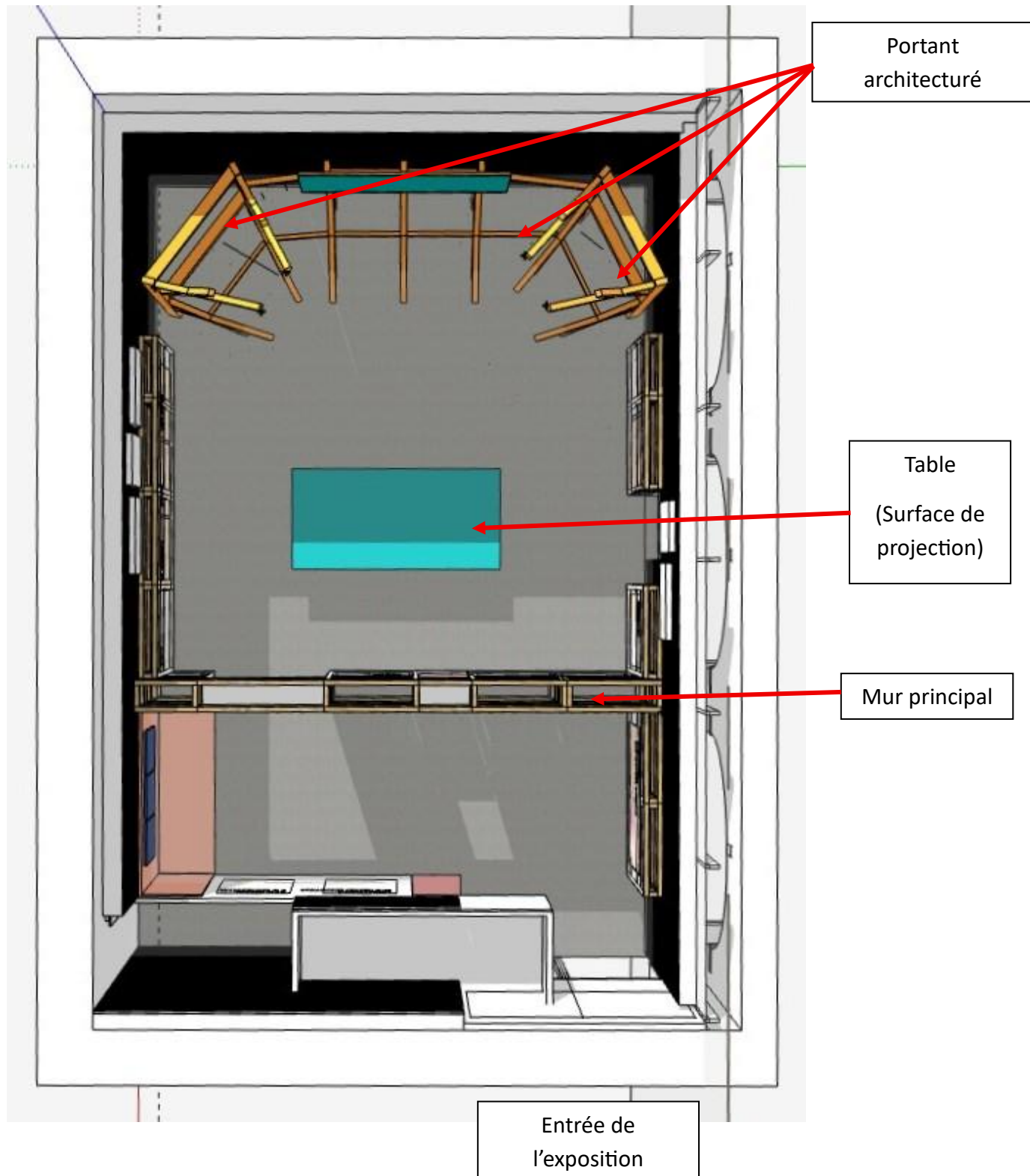
15. RÉCEPTION DES PRESTATIONS

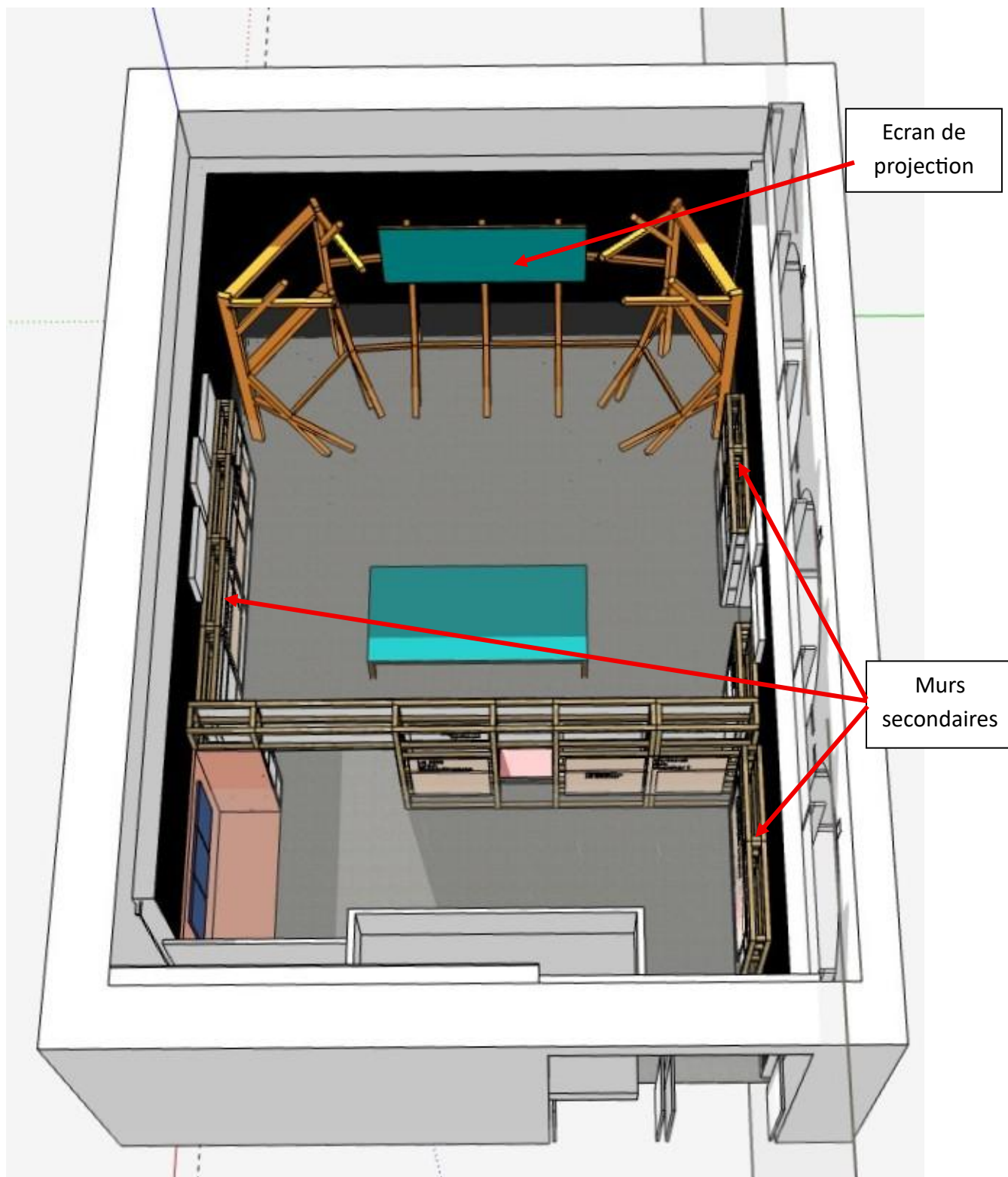
La réception est prononcée dans les conditions définies au CCAP, après vérification :

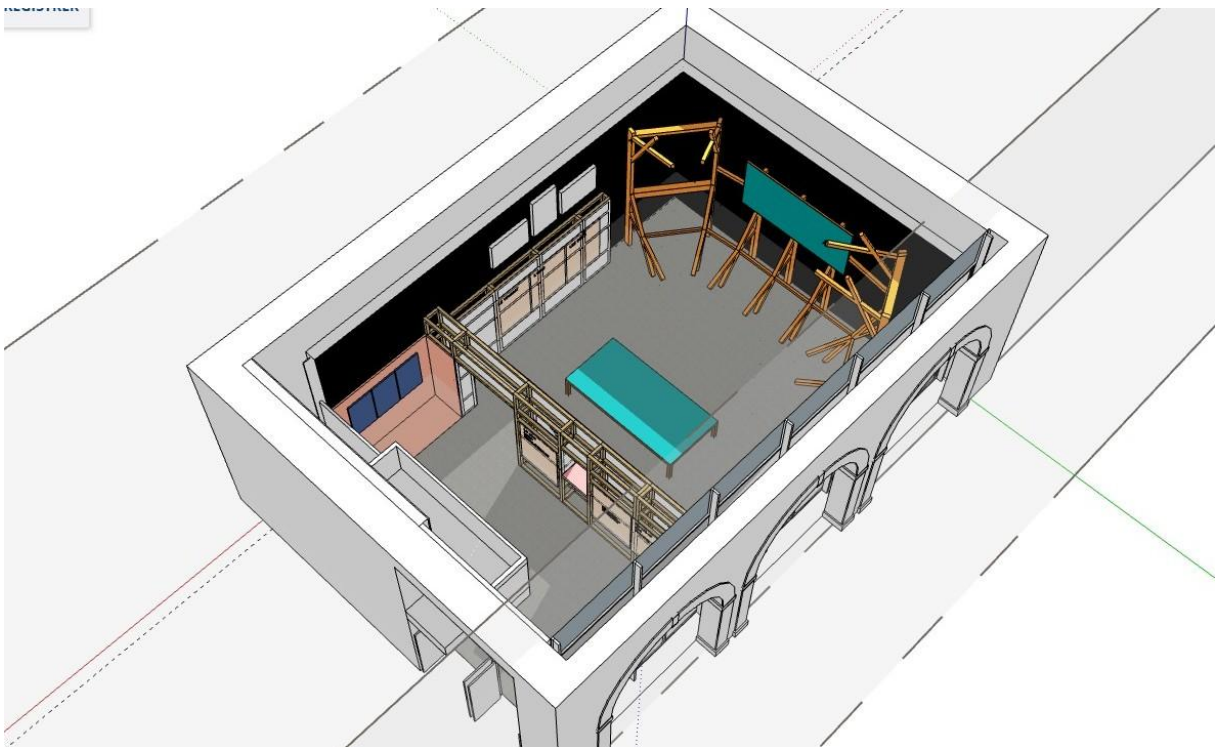
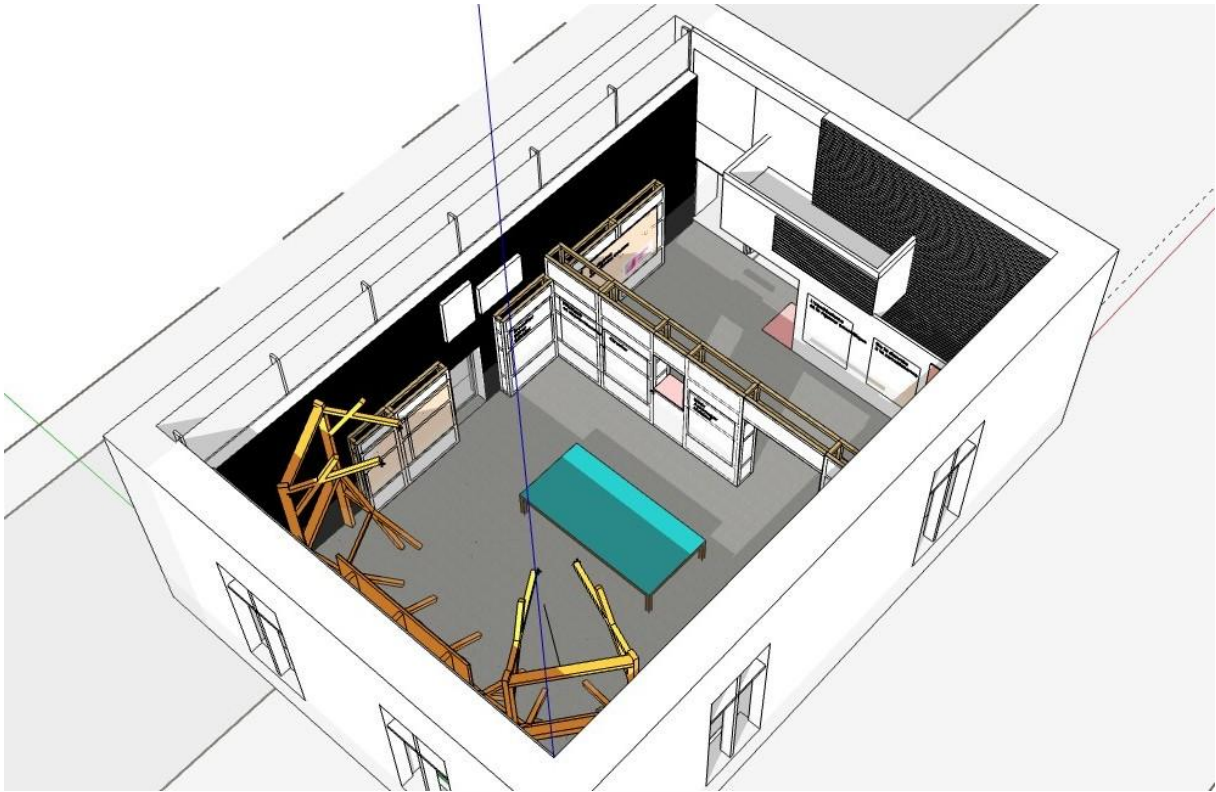
- de la conformité des ouvrages,
- du bon fonctionnement,
- de l'absence de non-conformités majeures.

ANNEXES

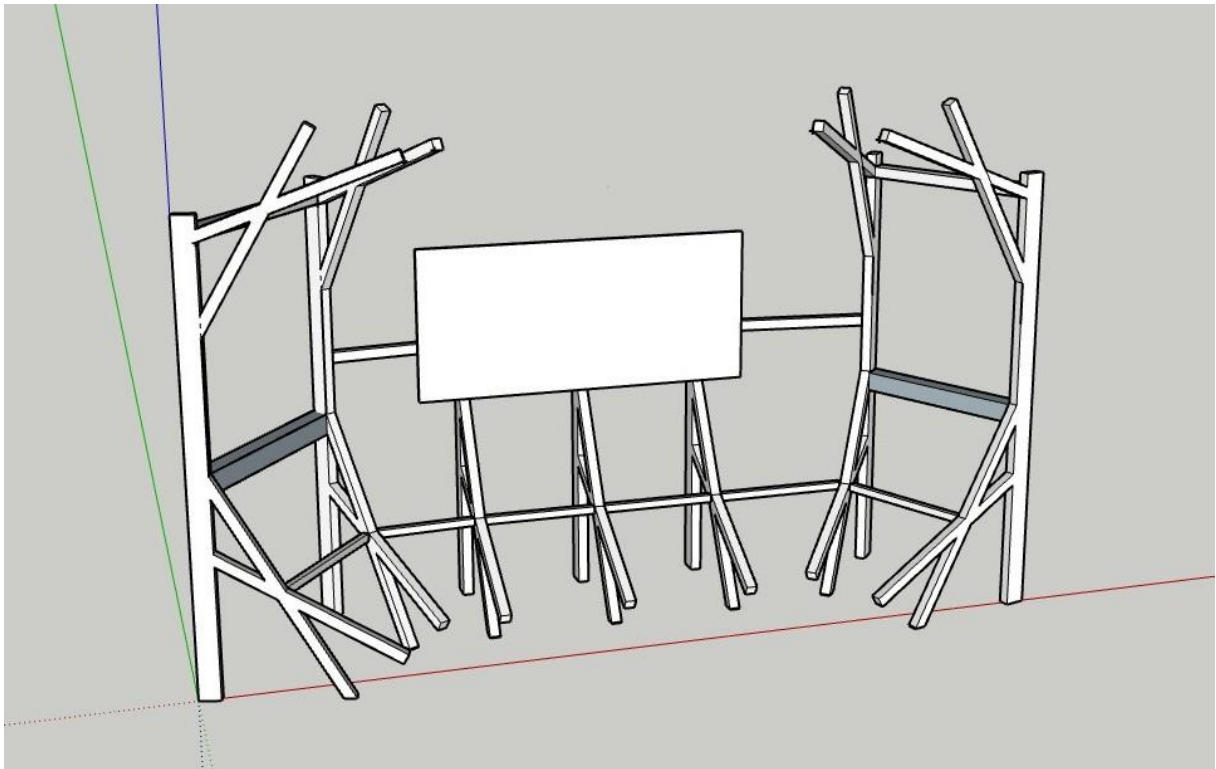
Esquisses préparatoires



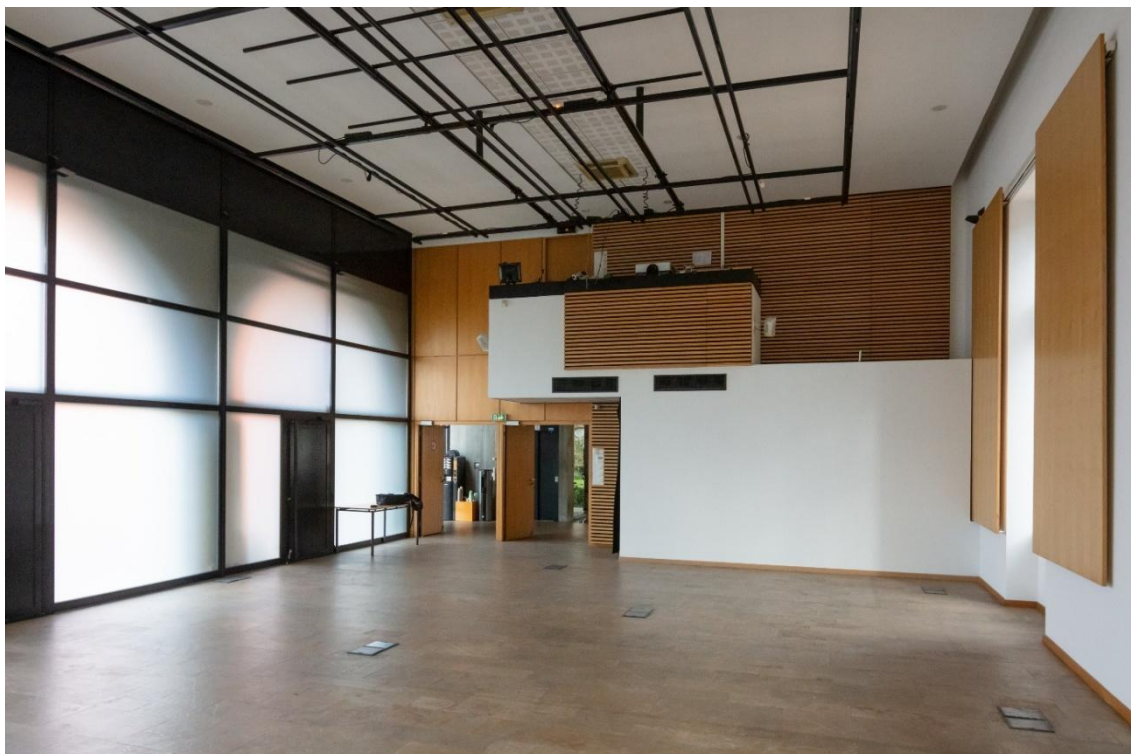




Esquisse préparatoire : portant architecturé.

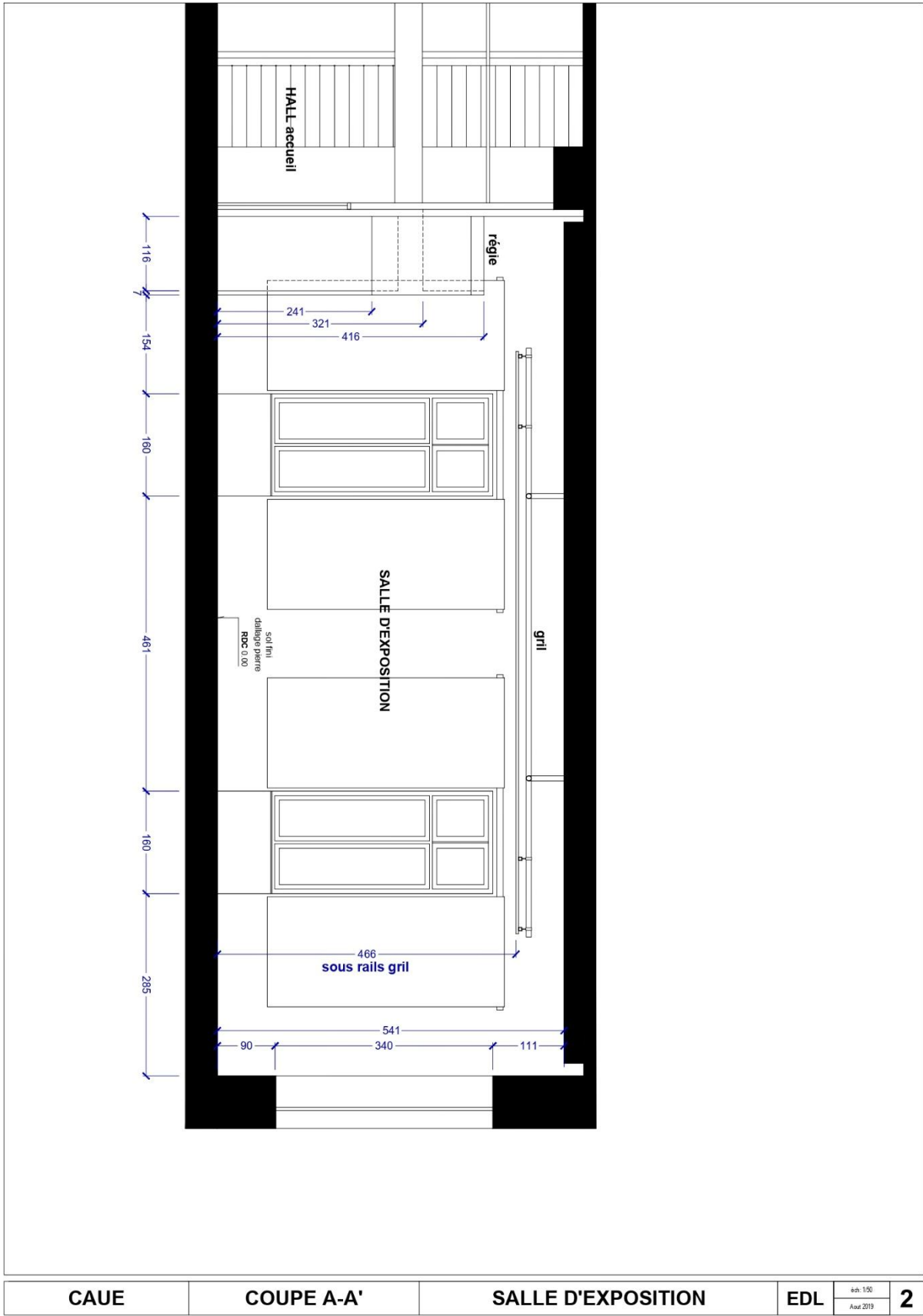


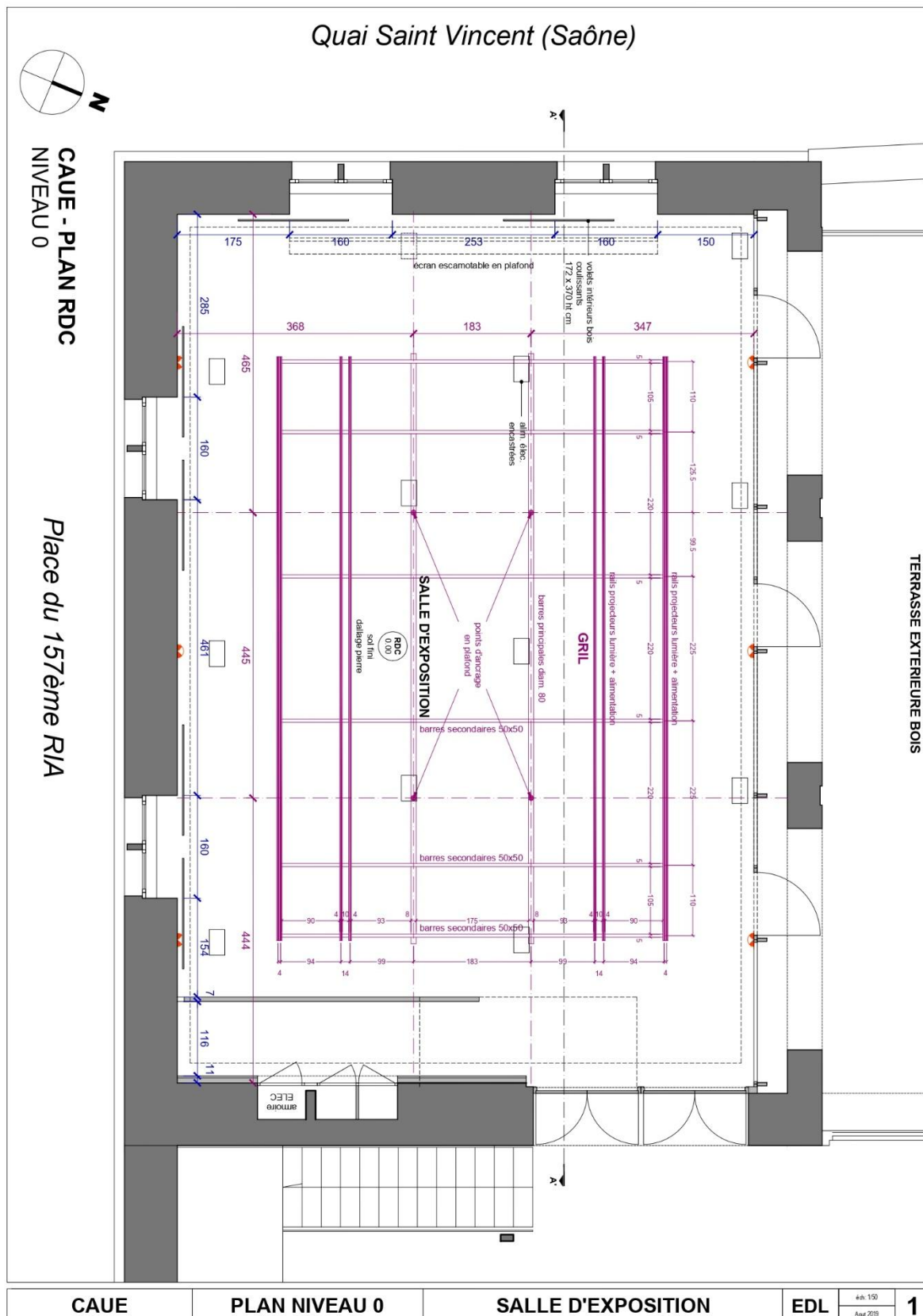
Salle d'exposition du CAUE





Plan de la salle d'exposition du CAUE





CAUE	PLAN NIVEAU 0	SALLE D'EXPOSITION	EDL	#ch. 150 Aout 2018	1
------	---------------	--------------------	-----	-----------------------	---